

Introduction : Le présent formulaire de collecte de renseignements personnels doit être rempli et soumis à Banque Équitable dans le cadre d'un dossier d'entreprise de demande de marge de crédit MAX sur VR, de marge de crédit FLEX sur VR ou de Plan de financement immédiat (PFI) de la Banque Équitable. Les renseignements fournis ci-dessous seront utilisés pour vérifier l'identité de la personne concernée.

Tous les signataires autorisés (jusqu'à un maximum de trois) de l'entreprise doivent remplir et soumettre un formulaire de collecte de renseignements personnels.

NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	DEUXIÈME PRÉNOM
NOM DE JEUNE FILLE (S'IL Y A LIEU)	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE	DATE DE NAISSANCE JJ MM AAAA
ADRESSE		CODE POSTAL
VILLE	PAYS	OCCUPATION ¹ (inclure le titre et le secteur)
ADRESSE DU DOMICILE ANTÉRIEUR (AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES) (S'IL Y A LIEU)		
CODE POSTAL	VILLE	PAYS

Protection des renseignements personnels

En remplissant le présent document, vous acceptez que la Banque Équitable recueille, utilise et communique vos renseignements conformément aux dispositions de son entente de confidentialité et des lois fédérales applicables, ce qui peut inclure la communication de renseignements à des tiers. Vous reconnaissez que vous n'êtes pas tenu de fournir votre numéro d'assurance sociale aux fins de la présente demande. Si vous choisissez de le fournir, la Banque Équitable peut l'utiliser conformément à son entente de confidentialité. En outre, vous consentez à ce que la Banque Équitable obtienne un rapport de solvabilité d'une agence d'évaluation du crédit relativement à la présente entente, sur une base annuelle ou plus fréquemment, selon que la Banque Équitable le juge nécessaire. Un exemplaire de l'entente relative à la protection des renseignements personnels est joint à la demande de marge de crédit MAX sur VR, de marge de crédit FLEX sur VR ou de Plan de financement immédiat d'entreprise Banque équitable et est également disponible sur le site Web de Banque Équitable et dans ses bureaux. Vous pouvez également en obtenir un exemplaire en communiquant avec la Banque Équitable.

ATTESTATION RELATIVE À UNE PERSONNE POLITIQUEMENT VULNÉRABLE (PPV) (cocher la case pertinente)

J'atteste par les présentes que :

- je NE SUIS PAS une personne politiquement vulnérable, au sens l'annexe A. je suis une personne politiquement vulnérable, au sens l'annexe A.

ATTESTATION RELATIVE À UN TIERS (remplir si la personne est l'emprunteur ou un signataire autorisé)

J'atteste par les présentes que ce compte : (cocher la case pertinente)

- ne sera pas utilisé par un tiers, au sens défini à l'annexe B, ni pour le compte ou au profit d'un tiers. sera utilisé par un tiers, au sens défini à l'annexe B, ou pour le compte ou au profit d'un tiers.²

Signatures

En apposant votre signature ci-dessous, vous confirmez que tous les renseignements que vous avez fournis dans le présent formulaire sont véridiques et exacts à tous les égards, et que si l'un de ces renseignements change, vous en aviserez immédiatement la Banque Équitable. Votre signature confirme également que vous acceptez les modalités énoncées dans le présent formulaire et la demande connexe et que vous reconnaissez que la Banque Équitable n'est aucunement tenue d'approuver votre demande.

Signé ce _____^e jour de _____ 20____.

Signature de la personne : _____

¹ Une vague description comme « travailleur indépendant », « travailleur autonome », « consultant », « investisseur », « propriétaire d'entreprise », « homme ou femme d'affaires », « entrepreneur » ou « signataire autorisé » n'est pas acceptable. L'occupation doit refléter clairement la nature du travail et du secteur dans lequel celui-ci est accompli.

² Si vous cochez cette case, vous devez également remplir le formulaire de renseignements sur un tiers se trouvant à l'annexe B.

Une PPV est une personne politiquement vulnérable (étranger politiquement vulnérable (EPV) ou national politiquement vulnérable (NPV), ainsi que ses membres de la famille et les personnes qui leur sont étroitement associées. Pour plus de détails, reportez-vous aux définitions ci-dessous.

- Une personne est un **national politiquement vulnérable (NPV)**, si elle occupe actuellement, ou a occupé au cours des cinq dernières années une charge ou un poste précis au sein de l'administration fédérale, d'une administration provinciale ou territoriale canadienne ou d'une administration municipale canadienne ou pour le compte de celles-ci. Une personne cesse d'être un NPV cinq ans après avoir quitté ses fonctions ou cinq ans après son décès.
- Une personne est un **étranger politiquement vulnérable (EPV)** si elle occupe ou a occupé une charge ou un poste précis au sein d'un État étranger ou pour le compte de ce dernier.
- Une personne est un **dirigeant d'une organisation internationale (DOI)** si elle occupe actuellement ou a occupé au cours des cinq dernières années la charge ou le poste précis de chef d'une organisation internationale et si l'organisation internationale qu'elle dirige ou dirigeait est soit une organisation internationale créée par les gouvernements de divers États, soit une institution créée par une organisation internationale. Une personne cesse d'être un DOI cinq ans après avoir cessé d'être le dirigeant de l'organisation ou de l'institution ou cinq ans après son décès.
- Un **membre de la famille** d'une PVE ou d'un DOI correspond à un époux ou un conjoint de fait d'une personne visée (inclus l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire), le ou les enfants biologiques ou adoptifs, la ou les mères ou le ou les pères, la ou les mères ou le ou les pères de l'époux ou du conjoint de fait (belle-mère ou beau-père) d'une personne visée; et le ou les enfants de la mère ou du père (frère ou sœur).
- Une personne **étroitement associée** peut être une personne ayant des liens avec une PPV ou un DOI pour des raisons personnelles ou professionnelles. Une personne reste une personne étroitement associée jusqu'à ce qu'elle perde ce lien. Des exemples de relations susceptibles de révéler qu'une personne est une personne étroitement associée pourraient inclure, mais sans s'y limiter, les personnes qui sont les partenaires commerciaux d'une PPV ou d'un DOI ou en sont les propriétaires véritables ou les contrôleurs, entretiennent une relation amoureuse avec une PPV ou un DOI; sont engagées dans des opérations financières avec une PPV ou un DOI; sont des membres éminents du même parti politique ou du même syndicat qu'une PPV ou un DOI; sont membres du même conseil d'administration qu'une PPV ou un DOI; mènent des actions caritatives en étroite collaboration avec une PPV ou un DOI ou sont mentionnées comme conjointes dans une police dont l'un des titulaires peut être une PPV ou un DOI.

Liste des mandats ou fonctions applicables aux PPV

National politiquement vulnérable (NPV)	Étranger politiquement vulnérable (EPV)
<ul style="list-style-type: none"> • Gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef d'un gouvernement • Membre du Sénat ou de la Chambre des communes, ou membre d'une assemblée législative • Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent • Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur • Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur • Dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province • Chef d'un organisme gouvernemental • Juge d'une cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada • Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative • Maire 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef d'État ou de gouvernement • Membre du conseil exécutif de gouvernement ou d'une assemblée législative • Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent • Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur • Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur • Président d'une banque ou d'une société d'État • Chef d'un organisme gouvernemental • Juge de la cour suprême, de la cour constitutionnelle ou d'une autre cour de dernier ressort • Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative

Un tiers est une personne (un particulier ou une entité), autre que le titulaire du compte, la caution ou les signataires autorisés, qui est autorisée à donner des instructions concernant le compte, qui apporterait une contribution financière au compte ou détiendrait une participation financière dans celui-ci ou en tirerait un avantage financier, ou qui exerce ou semble exercer un contrôle sur les activités du compte.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TIERS		
NOM		DATE DE NAISSANCE (p. ex., le 19 oct 1988) <div style="display: flex; justify-content: space-around; font-size: small;"> JJMMMAAAA </div>
PROFESSION/NATURE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES		N° DU CERTIFICAT DE CONSTITUTION (le cas échéant)
ADRESSE		VILLE
PROVINCE	PAYS	CODE POSTAL
LIEN ENTRE LE TITULAIRE DE COMPTE ET LE TIERS		